

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE TREIZE le 26 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 19 septembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, adjoint au maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, adjoints au maire

M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN (arrivée au point 1), Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Marc MEDINA, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Françoise DUSSUD

Mme Sarah GAUBERT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Christine SEVESTRE

Mme Stéphanie BRONSZTAJN, conseiller municipal délégué, pouvoir donnée à Mme Annick MARGHERI (jusqu'au point 0 inclus)

Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON

M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du précédent compte-rendu

M. le Maire : Merci, Monsieur le Secrétaire. Mes chers collègues, avant de commencer notre ordre du jour, je voudrais avoir le plaisir de vous présenter Odile Heurtier, ici présente, qui est notre nouvelle coordinatrice des crèches à la Direction de la Famille, auprès de Sophie Chaudière. Elle est puéricultrice, cadre supérieur de santé. Elle était auparavant au Syndicat intercommunal de Santeny, Marolles-en-Brie. C'est une coordinatrice expérimentée et animatrice d'équipe. Elle vient renforcer le service pour continuer à dynamiser ce secteur auquel nous tenons tous et sur lequel un certain nombre de travaux doivent être poursuivis. Elle est aussi diplômée d'Etat en tant qu'Infirmière. Merci, chère Odile, et bienvenue à Saint-Mandé ! Le point 0 de l'ordre du jour appelle l'approbation du procès-verbal du 25 juin 2013. Mes chers collègues, vous avez reçu ce document concernant notre séance. Y a-t-il des observations ? Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Monsieur le Maire, j'ai eu l'impression, en lisant l'intervention que j'avais faite dans le cadre des questions diverses sur les problèmes d'incivilité à Saint-Mandé, que la totalité de mes propos n'a pas été retranscrite. Du reste, vous pouvez constater qu'il y a des points de suspension. Est-ce qu'il y a eu un problème d'audition pour la transcription ? J'ai l'impression qu'un certain nombre de points ont été ramassés.

M. le Maire : Madame Touati, je me tourne vers le Directeur Général des Services.

M. ALEXANDRE : Nous avons demandé à la société prestataire d'effectuer une transcription intégrale des propos. Le document que vous avez entre les mains est le compte rendu intégral des débats. Nous avons réécouté la bande pour vérifier le travail du prestataire. Nous l'écouterons à nouveau en ce qui concerne les questions diverses. Pour nous, il y a l'intégralité des débats mais nous réécouterons la bande.

M. le Maire : Madame Touati, je propose que l'on réécoute la bande. Il n'y a pas de problème sur le sujet. Si effectivement des éléments sont enlevés, il faut qu'ils puissent être remis.

Je vous informe que la loi n'exige pas la transcription intégrale, comme à l'Assemblée Nationale ou au Sénat par exemple, des interventions. L'important est que le public et le contrôle de légalité puissent bien être informés par rapport aux délibérations, aux rapports et aux discussions que nous pouvons avoir sur ces rapports.

Maintenant, je comprends tout à fait. Si dans la philosophie de ce que vous avez voulu exprimer, il manque quelque chose, nous l'ajouterons très naturellement.

Y a-t-il d'autres observations ?

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 25 juin 2013 comme suit :

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

1 abstention : Mme Geneviève TOUATI

1. Décision modificative n°2 du budget primitif 2013 de la commune

M. EROUKHMANOFF : A la fin du 3^{eme} trimestre 2013, il est nécessaire d'ajuster certains comptes de dépenses et de recettes qui peuvent se résumer comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Nature	Décision
022 DEPENSES IMPREVUES	-166 310,00
6042 ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	6 000,00
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	88 100,00
60618 AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLE	12 000,00
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	960,00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 600,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000,00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 500,00
617 ETUDES ET RECHERCHES	12 000,00
6226 HONORAIRES	-450,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	10 600,00
6553 SERVICE D'INCENDIE	20 000,00
658 CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	10 000,00
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	-1 500,00
6748 AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 500,00

Total Dépenses	0,00
----------------	------

Investissement

Dépenses

Nature	Décision
1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 780,00
20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	20 000,00
2051 CONCESS.ET DROITS ASSIMILES	7 500,00
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6 700,00
2184 MOBILIER	10 280,00
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 250,00
2312 TERRAINS	52 590,00
2313 CONSTRUCTIONS	-56 100,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-10 500,00

Total Dépenses	52 500,00
----------------	-----------

Investissement

Recettes

Nature	Décision
1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	40 500,00
1328 AUTRES	12 000,00

Total Recettes	52 500,00
Résultat Investissement	0,00

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2013 de la commune.

M. le Maire : C'est dû à l'énergie électrique et à l'hiver qui a été extrêmement long cette année, même si nous avons eu un très bel été. Il a fallu être attentif, en particulier pour les écoles et les établissements de la petite enfance.

Madame Touati, vous souhaitez poser une question, je vous en prie. Monsieur Montagnon aussi, je vous en prie.

Mme TOUATI : Tout d'abord, j'ai une remarque de forme, mais c'est peut-être moi qui fais une erreur. Jean Eroukhanoff a dit : « *vu l'avis unanime de la commission* ». Sauf erreur de ma part, la commission était composée (je reviendrai sur sa composition) de M. Eroukhanoff, de M. Darnault et également de Madame Pallière, Monsieur Montagnon, Monsieur Maherou, moi-même, et Monsieur Arlette.

M. EROUKHMANOFF : Pas unanime, mais favorable.

Mme TOUATI : Favorable. Je ne comprends pas parce qu'il y a eu 4 contre et je me suis abstenue.

M. le Maire : Il y avait Maria Tung au départ.

M. EROUKHMANOFF : Il y a eu 3 contre.

Mme TOUATI : Alors 2 abstentions.

M. EROUKHMANOFF : 3 pour, 3 contre et 2 abstentions.

Mme TOUATI : Dans ce cas, cela donne un avis favorable ? Je ne le pense pas. Je pose la question. Il n'y a eu que 2 favorables.

M. EROUKHMANOFF : Non, il y a eu 3 favorables, on était 3 à être favorables. 3 étaient défavorables et 2 se sont abstenus. Cela donne un décompte avec 3 pour, 3 contre. Je ne sais pas quel est l'avis du président.

Mme TOUATI : Cela pose une autre question de forme. Je ne peux que la déplorer. Je sais que parfois il y a des commissions où il n'y a pas énormément de sujets à aborder, mais dans ce nouveau fonctionnement des commissions, en dépit de la réponse du Ministère de l'Intérieur, on groupe les commissions mais on est de moins en moins nombreux aux commissions. Je ne sais pas si ce mode de fonctionnement qui consiste à regrouper des commissions, d'abord est très performant, et s'il est très régulier. C'est mon intervention sur la forme du fonctionnement.

Sur le fond de la délibération, deux choses attirent notre attention en matière de fonctionnement. Il s'agit de l'augmentation de l'électricité. On n'a pas beaucoup de bâtiments. D'accord, l'hiver s'est prolongé jusqu'à fin juin, mais combien de bâtiments avons-nous chauffés à l'électricité ? Comment se fait-il que l'on ait une telle augmentation, en dépit de l'augmentation des tarifs EDF ?

D'autre part, il y a des décisions modificatives, par exemple pour 10 000 euros d'annonces. Je sais qu'il a été expliqué en commission que c'était à cause des marchés et qu'il y avait eu davantage d'insertions. Mais c'est quand même prévisible globalement, le nombre de marchés est prévu d'un exercice à l'autre.

C'étaient les deux questions que j'avais à poser.

M. le Maire : Très bien, Madame Touati. Pour les commissions, je ne peux que souhaiter que l'ensemble des conseillers soient présents lors de ces réunions. Il y a eu cette fois-ci une défaillance de notre côté, il faut le dire. Je peux sortir un certain nombre de procès-verbaux où hélas c'étaient d'autres qui étaient absents. Pour ce faire, c'est le Conseil Municipal qui est souverain et légitime pour trancher. Nous allons donc voter tout à l'heure cette délibération.

Pour l'énergie, c'est gaz et électricité. Nous avons, vous le savez, été attentifs. Nous avons une politique qui vise petit à petit à réduire cette consommation. Mais force est de constater que nous avons été comme tout le monde, surpris par l'ampleur et la continuité du froid pendant le premier semestre 2013. Et les augmentations ont aussi joué sur le prix du gaz et de l'électricité, même si le prix du gaz a un peu stagné.

Monsieur Montagnon, je vous en prie.

M. MONTAGNON : Merci, Monsieur le Maire. Que dire de cette DM pour nous, pour notre groupe ? Vive inquiétude pour l'avenir. Chaque Conseil, une DM importante. Jusqu'où ira-t-on ?

Je vais revenir sur le même sujet. D'ailleurs, ce n'est pas tout à fait ce que l'on nous a répondu au niveau du Conseil, on nous avait parlé seulement d'électricité.

Tout de même, c'est un dépassement de 88 100 euros sur le budget énergie-électricité, soit 14 % de plus que le budget prévisionnel, mais aussi 14 % de plus par rapport à 2012. Je vous rappelle que le budget avait quasiment été construit sur la même base que le budget primitif 2012. On avait d'ailleurs fait la remarque au moment du budget en disant : « *Attention, si vous reprenez le même montant, cela veut dire qu'il va falloir faire de la consommation en moins.* » Apparemment, elle n'a pas eu lieu.

Nous considérons qu'il n'est pas acceptable de présenter des chiffres avec une telle dérive, et sans aucune explication, surtout dans le contexte actuel qui est difficile pour les collectivités locales. Il est vrai que l'Adjoint au Maire aux finances nous a indiqué qu'il a découvert l'ordre du jour le matin même. Je vous laisse le soin d'interpréter.

On rappelle aussi que dans le BMO, il avait été indiqué qu'un contrôle de gestion le plus performant possible serait organisé, et que désormais de nouvelles dispositions seraient prises, ce qui sous-entendait qu'elles n'avaient pas été prises auparavant. On peut se demander ce qu'il se serait passé s'il n'y avait pas eu de contrôle de gestion.

Rappelons quand même que 88 100 euros, c'est presque la totalité du coût de la saison culturelle de la ville. C'est dix places en crèche. C'est l'équivalent de l'impôt local de 200 foyers modestes saint-mandéens. Ce n'est tout de même pas un chiffre à considérer comme il l'a été pendant cette commission.

On veut bien considérer que les factures d'électricité ont été ce qu'elles ont été, mais on voudrait surtout des explications. Quelle est la part de l'augmentation des tarifs dans cette augmentation ? Nous souhaiterions un tableau de la consommation, et son évolution par site. Tout cela, nous ne l'avons pas. En son temps, quand j'avais l'honneur de présenter le budget financier de la ville, on avait commencé à faire une analyse par consommation parce que cela nous paraissait normal.

On nous parle depuis plusieurs années de l'exemplarité de notre ville pour faire baisser la consommation d'énergie avec la sensibilisation du personnel, de la population, et de temps en temps de gros investissements. Ce sont des résultats que les Saint-Mandéens attendent, et non des discours. Cette fois-ci, ce sont les Saint-Mandéens qui sont punis.

Je reviens deux minutes sur les chiffres. Comment expliquer notamment une augmentation de 60 % sur le gymnase lui-même ? Je veux bien qu'il ait fait froid. Ce sont des chiffres hallucinants.

Deuxième exemple, le fleurissement avec plus 6 000 euros. Si effectivement il y a eu un dépassement – ce qui peut arriver – au jardin Alexandra David-Néel, pourquoi n'avoir pas réduit par ailleurs les dépenses plutôt que de puiser dans les réserves ? C'est cela, la vraie gestion. Il faut ajouter qu'il y a eu un dépassement de 6 700 euros de plantations d'arbres sur ce même site.

Sur les annonces et insertions, je reviens à ce qu'a dit Madame Touati, plus 10 600. On nous a expliqué qu'il s'agissait des annonces légales. Mais pourquoi avoir à ce point sous-estimé le budget ? Nous savions très bien cette année que nous aurions le marché de la restauration scolaire, qui a dû effectivement pénaliser ces chiffres et qui était connu. On savait très bien qu'on allait lancer ce marché. Le développement des marchés, nous l'approuvons complètement, c'est une très bonne chose. Mais pourquoi avoir sous-estimé ce chiffre ?

Le compte Services Incendie, je sais que c'est quelque chose qui ne dépend pas de nous, qui vient de l'extérieur. Mais il serait intéressant que les élus puissent connaître le contenu de ces chiffres. Il y en a quand même pour plus de 400 000 euros. Qu'est-ce qu'il y a là-dedans ? D'autant plus que cela a augmenté de manière sensible ces dernières années.

Au total, c'est une ponction de 166 000 euros sur les dépenses imprévues.

En investissements, je donnerai simplement un exemple. La subvention pour l'orgue de Saint-Louis aurait dû figurer au budget primitif. C'est une dépense, Monsieur le Maire, que vous aviez décidée dès 2012, puisque j'étais à l'époque Adjoint aux Finances et que vous m'aviez informé. Vous m'aviez envoyé la note que vous aviez envoyée au Président de l'association Amivale, qui confirmait la participation de la ville à hauteur de 40 000 euros. C'était d'ailleurs la même participation, - je crois que nous nous étions mis d'accord à l'époque – avec la ville de Vincennes. Cette dépense était donc parfaitement connue. Comme il y a 20 000 euros cette année, j'imagine qu'il y aura 20 000 euros l'année prochaine. Mais il faudrait peut-être nous le préciser.

En raison de tous ces éléments, nous ne voterons pas cette DM. Vis-à-vis des Saint-Mandéens, nous ne pouvons pas la voter.

M. le Maire : Très bien, Monsieur Montagnon. Monsieur Maherou.

M. MAHEROU : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais poser une question. Monsieur Montagnon en a parlé, mais je vais quand même la poser puisqu'elle était prévue. C'est le point 20 compte 122. C'est justement sur la subvention équipement versée : « *Orgue Amivale, Eglise Saint-Louis : 20 000 euros* ». Je voulais vous demander s'il y a eu une délibération au Conseil Municipal et quand. Je ne m'en rappelle pas. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Mahérou.

Quelques réponses sur le gaz et l'électricité, Monsieur Montagnon, pour vous dire que nous avons passé, il y a trois ou quatre ans si je ne m'abuse, un contrat avec le SIGEIF, ce qui nous avait fait 40 % de réduction sur le gaz et l'électricité. C'est la même ligne, gaz et électricité, il faudra le préciser la prochaine fois. Le marché a été reconduit avec une augmentation de 20 %. Donc nous avons déjà cette masse financière, cette augmentation de fait. Deuxièmement, nous avons naturellement les deux mois et demi à peu près de temps de chauffage complémentaire.

Nous sommes en train – et vous le savez puisque vous les avez fait voter dans le passé – petit à petit de prendre des dispositions pour faire de la pédagogie vis-à-vis de l'administration et des utilisateurs de nos bâtiments. Nous avons des bâtiments extrêmement vastes dont la plupart sont aux normes, mais nous sommes en train de changer et d'appliquer de nouvelles techniques pour permettre, là où nous le pouvons, de faire encore plus d'économies. Si je prends par exemple la place Charles Digeon, nous avons mis des leds et nous avons déjà diminué de près de 60 % la consommation d'électricité sur la place.

Mais il nous faut aller plus loin et nous allons continuer tranquillement et sereinement à mettre cela en œuvre, comme nous l'avons fait dans le passé.

Pour les fleurs et les arbustes, Monsieur Montagnon, vous êtes trop fin connaisseur du budget pour savoir que c'est un transfert de crédit qui a été fait. Les crédits des fleurs et des arbustes ont été faits en régie et non pas par achat. Donc c'est une économie que nous avons effectuée.

La BSPP, la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, est financée par l'ensemble des 124 communes des trois départements, plus le département de Paris. Ils nous ont envoyé le décompte définitif après le vote du budget

primitif que nous avons voté le 26 mars. Il était naturel que nous comblions le *delta* nécessaire à notre intervention en matière de service incendie. Voilà ce que je peux dire.

Sur le plan du contrôle de gestion, cher Monsieur Montagnon, nous faisons un certain nombre d'éléments petit à petit, qui permettent de contrôler. Vous savez bien, puisque nous l'avons vécu ensemble, que nous sommes sur un certain nombre de postes de plus en plus à « l'os » et que nous allons continuer à vérifier et à contrôler.

D'ailleurs, le départ d'une personne au service financier va nous permettre d'embaucher un véritable contrôleur de gestion qui viendra apporter un savoir et des compétences complémentaires pour permettre d'aller plus en avant sur ce besoin de contrôler nos dépenses, comme nous le faisons depuis fort longtemps. Naturellement tout s'améliore, mais rien ne se fait en un jour, hélas.

Monsieur Maherou, vous m'avez posé une question. Est-ce que vous pouvez me la répéter ? Je n'ai pas bien saisi.

M. MAHEROU : Je demandais si la subvention pour l'orgue de l'église Saint-Louis était passée en délibération au Conseil Municipal. Je n'en ai pas souvenir.

M. le Maire : Oui. Pour l'orgue, le projet date de quatre ou cinq ans. Il a commencé lorsque nous terminions les travaux de l'orgue de l'église Notre Dame. Une association a été fondée pour permettre, avec la paroisse, de restaurer et rénover cet orgue. Mais les Monuments Historiques ont exigé de la paroisse et de la ville de Vincennes, la réforme d'abord des peintures de l'église qui est inscrite aux Monuments Historiques. Un certain retard a été pris.

Nous avons pris l'engagement de verser entre 36 000 et 40 000 euros en deux ou trois fois. Nous avons pris l'année dernière une délibération. Le démarrage de leur projet a été assez long car il y a eu une contestation au sein du Ministère, du fait que l'organisme qui allait recevoir l'argent n'était pas un organisme laïque. Il y a eu un débat au sein des instances financières (Préfecture, Direction financière, Ministère de la Culture, Direction du patrimoine).

Visiblement, cela a été tranché puisque maintenant l'association en est le maître d'ouvrage et peut toucher cette subvention et lancer le projet de rénovation de l'orgue de Saint-Louis de Vincennes. Nous avons pris cette délibération au dernier conseil de 2012. C'est une décision de juillet 2012. Donc nous avons lancé cette opération. Je vous rappelle que la paroisse Saint-Louis de Vincennes est la paroisse Saint-Louis de Vincennes/Saint-Mandé. Cela nous concerne. C'est un vrai patrimoine qu'il nous faut aider et qui participe pleinement également à la politique culturelle, non seulement de la ville de Vincennes, mais par définition qui pourra participer aussi à la politique culturelle de la ville de Saint-Mandé.

Je rappelle que nous avons, aussi un projet, qui j'espère verra le jour, de festival d'orgue des villes autour du bois, ou de l'est parisien et affirmer une identité culturelle qui n'existe hélas pas trop dans notre secteur.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget 2013 de la commune.

23 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

2. Régularisation de la subvention exceptionnelle au profit de l'association « Août secours alimentaire 94 »

M. le Maire : Monseigneur Michel Santier, évêque de Créteil, a sollicité de la commune, par courrier du 11 avril 2013, une subvention de 1 500 euros au titre du projet de l'association Août-secours-alimentaire 94. En effet, cette dernière assure durant le mois d'août la distribution annuelle de colis alimentaires d'autres associations lors de la fermeture.

En l'absence du Conseil municipal durant cette période, j'ai validé le principe de cette participation au bénéfice des personnes les plus démunies. Le versement de cette subvention a permis de servir près de 30 186 repas (pas seulement notre subvention, naturellement). Il a été reçu 180 à 320 personnes par jour et 27 communes ont été concernées, dont Saint-Mandé puisque des personnes de Saint-Mandé ont bénéficié de ces repas équilibrés en protides et glucides, avec viande, fruits et légumes.

Je pensais que c'était intéressant. On pense souvent à l'hiver et au froid, mais il faut penser à la chaleur où les personnes en difficulté souffrent également beaucoup.

Il est donc demandé d'approuver le versement de la subvention exceptionnelle au profit de de l'association « Août secours alimentaire 94 ».

M. MAHEROU : Merci, Monsieur le Maire. Il est dit que Monseigneur Michel Santier, Evêque de Créteil a sollicité de la commune par courrier du 11 avril 2013. Il est dit aussi : « *En l'absence de Conseil Municipal durant cette période, Monsieur le Maire a validé le principe de cette participation au bénéfice des personnes les plus démunies.* » Je voulais seulement rappeler que nous avons eu un Conseil Municipal le 27 juin 2013. C'est tout. Mais je voterai pour.

M. le Maire : Vous avez raison. Merci, Monsieur Maherou. Comme me le dit le Directeur des Affaires Financières, on l'a corrigé dans le procès-verbal, dans l'avis de la commission.

Mme PALLIERE : Je fais la même remarque que Monsieur Maherou. Evidemment, nous voterons pour cette aide, mais on est encore devant une régularisation. On nous a répondu à la commission finances que cela avait été long parce que plusieurs organismes avaient fait la même demande. On voudrait savoir quels sont ces organismes et pourquoi celui-là a été choisi.

M. le Maire : Pour ma part, je n'ai eu connaissance que de cette lettre. Et il y avait un effet de proximité, Madame Pallière, qui nous permettait de pouvoir répondre rapidement à ce projet de secours alimentaire.

Mme PALLIERE : Donc il n'y a pas eu d'autres organismes ?

M. le Maire : Peut-être au CCAS, Monsieur le Vice-Président du CCAS ? C'est possible qu'il y en ait eu directement au CCAS, mais *via* le Maire, je n'ai reçu que celui-là.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention exceptionnelle au profit de l'association Août secours alimentaire 94 :

3. Sollicitation d'une subvention auprès du STIF pour la création d'un arrêt de bus devant le parc zoologique

Mme CROCHETON : Par courrier du 28 mai 2013, le Syndicat des Transports Parisiens (STIF) nous a fait part de la demande du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) d'améliorer la desserte par les transports en commun du zoo dont la réouverture est prévue en avril 2014, notamment depuis le métro Porte Dorée.

Le STIF, après étude, suggère la création d'un arrêt sur la ligne de bus 46 à hauteur de l'entrée du zoo dans le sens Paris-province et de ce fait suggère la suppression de la desserte de l'avenue Sainte Marie.

Une enquête auprès des riverains concernés est en cours pour connaître leur avis et, sous réserve de la suite de cette consultation, des travaux d'aménagement du nouvel arrêt de bus seront à prévoir sur l'avenue Daumesnil à hauteur de l'entrée du parc zoologique.

Le STIF nous a indiqué la possibilité de percevoir des subventions pour les travaux de voirie, de marquages et de signalisation nécessaires à la mise en place de ce nouvel arrêt.

En concertation avec la ville de Paris, le MNHN, le STIF et la RATP, les services techniques ont proposé un aménagement de ce futur arrêt que je vous propose d'approuver. La Ville de Paris, propriétaire de la voie, a confirmé son accord sur la base du projet validé.

Conformément aux règles de subventionnement du STIF nous acceptons de porter la maîtrise d'œuvre des aménagements qui seront réalisés par notre bailleur voirie, la société Eiffage.

A ce jour, il s'avère nécessaire de solliciter au taux maximal une subvention auprès du STIF pour la création de cet arrêt qui sera accessible pour les personnes à mobilité réduite et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'attribution de la subvention.

Le démarrage de ces travaux est prévu d'ici la fin du mois d'octobre 2013 et l'enveloppe travaux à prévoir s'élève à 21 155 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du STIF pour la création d'un arrêt de bus devant le parc zoologique.

Mme OSMONT : Monsieur le Maire, merci. De nombreux riverains de ce quartier n'ont pas reçu cette enquête – par exemple moi – qui aurait dû d'ailleurs figurer dans *Le Petit Saint-Mandéen*, ni Monsieur Montagnon qui est directement concerné.

Lors de la commission, il nous a été répondu que comme on savait que tout le monde était pour le déplacement de l'arrêt de bus, donc ce n'était pas grave si peu de gens avaient reçu le courrier, ce qui est quand même énorme. Ce sont des enquêtes qui impactent la vie quotidienne et méritent d'être effectuées sérieusement.

D'autre part, ces travaux étant directement en rapport avec l'ouverture du parc zoologique, est-ce à la ville de les prendre en charge ? Quel est le montant attendu de la subvention ? Vous venez d'y répondre. Et que se passera-t-il si le vote des riverains est négatif ?

M. le Maire : Merci, Madame Osmont. Je crois que c'est Madame Touati qui a demandé la parole après.

Mme TOUATI : Oui. Mon observation va dans le sens de celle de Madame Osmont. Nous sommes très attachés à la démocratie locale. Le droit pour les habitants d'un quartier de s'exprimer sur l'aménagement de leur quartier, est une première étape dans la démocratie. C'est dommage. Renseignement pris, peu de personnes paraissent avoir eu ce questionnaire. Ou on fait un questionnaire ou on n'en fait pas. Si c'est fait comme cela, c'est presque de l'argent gâché. C'est la première observation qui me conduira à m'abstenir sur cette délibération.

La seconde est assez surprenante. Certains élus, en l'occurrence ceux qui ne font pas partie de votre liste, Monsieur le Maire, n'ont pas été avisés de ce questionnaire que l'on a reçu tout récemment. L'erreur a été réparée. Mais cette erreur fait suite à une pratique que certains ont qualifiée de pratique de la liste des moutons noirs. Depuis quelques temps, nous ne recevons plus les informations par internet en même temps que l'ensemble des conseillers municipaux. Quelles que soient nos sensibilités, il n'a pas à y avoir deux listes. Que vous ayez votre propre liste pour des informations qui concernent votre formation, d'accord. Mais en tant que conseiller municipal, au-delà de nos étiquettes, on a été élu par une partie de la population et on doit avoir cela en même temps. Et cela évitera ce genre de *bug*. C'est désagréable, j'ai appris en commission qu'il y avait eu un questionnaire.

M. le Maire : Merci, Madame Touati. Monsieur Maherou.

M. MAHEROU : Merci, Monsieur le Maire. Moi aussi je voulais m'élever contre ces messages. Je vous avais déjà répondu par rapport à d'autres messages avant les vacances. Je vous disais que nous étions élus du 9 mars 2008 à fin mars 2014. Nous sommes 33 et j'estime que nous devons être au même niveau, quelles que soient nos appartenances politiques. Le message, on l'a reçu le vendredi 20 avec des excuses du secrétariat que j'accepte bien volontiers. Mais c'est souvent. Avant les vacances, on nous avait dit que c'était un problème d'informatique. Je n'y ai pas cru. Non, c'est un problème d'organisation.

C'est très bien que l'on consulte les Saint-Mandéens pour demander leur avis, mais j'aimerais savoir si vous avez le résultat de cette enquête. En plus, une chose m'inquiète. Si je lis l'article du *Parisien* du 23 septembre : « *Saint-Mandé, les habitants invités à se prononcer. La ligne de bus 46 modifiée à cause du zoo de Vincennes* », la dernière ligne, c'est : « *Le questionnaire sera ensuite transmis au STIF, qui sera le seul décisionnaire* ». cela m'inquiète un peu.

Ce qui m'inquiète aussi est que l'on monte un dossier de travaux sans subventions. Je pense que le Père Noël du STIF ne passera pas avant fin octobre. Merci.

M. le Maire : Pour vous répondre, cher Monsieur Maherou, pour pouvoir solliciter une subvention il faut que le maire y soit autorisé. Dans les réunions que nous avons eues avec le STIF sur ce problème, nous avons naturellement dit que nous solliciterions la subvention, et cela passera le 7 octobre. Mais il faut un document officiel et il est naturel que cela passe devant le Conseil Municipal. C'est la raison pour laquelle c'est fait aujourd'hui.

Concernant l'enquête, nous avons distribué près de 1 200 enveloppes autour du réseau du 46 et dans le nombre de boîtes aux lettres considéré comme nécessaire. On aurait pu faire plus, je vous l'accorde bien volontiers. Et nous l'avons surtout mis sur le site internet. Là, tous les Saint-Mandéens, pour ceux et celles qui le souhaitaient, pouvaient naturellement y répondre. Et il était aussi disponible en mairie. La distribution a été faite manuellement. Il peut y avoir aussi des accès d'immeubles parfois qui ne sont pas praticables.

Sur le fait que les 33 reçoivent, c'est tout à fait légitime. Et concernant cette enquête, c'est vraiment une erreur du secrétariat et je crois que la personne s'est excusée. Il y a eu une confusion. Avant les vacances, nous avons eu un problème de réorganisation informatique qui a été faite. Maintenant les choses vont naturellement rentrer dans l'ordre, et vous recevrez comme d'habitude, comme vous le recevez d'ailleurs pour le Conseil, l'ensemble des informations, les notes de synthèse et les différents tableaux que l'on vous envoie régulièrement.

Sur le STIF, Madame Osmont, la subvention sera de l'ordre de 16 000 euros. Donc le solde pour la ville sera de 5 000 euros, la ville de Paris remettant en état l'ensemble des trottoirs autour de ce que l'on appelle la Pointe des Marronniers, devant l'entrée du zoo, et aménageant à peu près ce secteur. Pour le reste, il y a les places handicapés, les arrêts de livraison et les deux ou trois arrêts minute pour les bus qui déchargeront les futurs visiteurs du zoo.

Restent les problèmes soulevés par les uns et les autres à juste raison, concernant l'enquête. Nous l'avons faite parce que nous avons senti que le STIF n'allait pas nous demander notre avis, Monsieur Maherou. Pour eux, c'était fait. On leur a demandé un petit délai, et nous avons lancé cette enquête pour permettre aux Saint-Mandéens de se mettre dans la tête qu'il pourrait y avoir ce changement, pour leur demander naturellement leur avis et le transmettre au STIF. Nous avons obtenu un petit délai supplémentaire, mais pendant les vacances, il était difficile d'interroger les gens. Nous l'avons fait avec les moyens du bord et dans les conditions que je viens de vous rappeler.

Nous avons reçu 228 réponses concernant le trajet du 46, avec 138 favorables à ce jour donc 60,53 %, et 90 défavorables soit 39,47 %. Naturellement, ce n'est pas une œuvre scientifique, je vous l'accorde bien volontiers.

Et pour le changement de sens de l'avenue Alphan on en a profité : « *Seriez-vous favorable au passage en sens unique de la portion avenue Daumesnil et avenue Alphan ?* » Là aussi on a interrogé tout autour. 207 foyers se sont prononcés, avec 123 favorables soit 59,40 %, et 84 défavorables soit 40,6 %. Cela devrait nous permettre d'assurer une meilleure fluidité dans cet espace restreint et sur lequel il y a souvent des incidents. Nous avons d'ailleurs refait, je vous le signale, le carrefour à cet endroit pour assurer une meilleure sécurité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès du STIF et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant :

23 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX,

Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

10 abstentions : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

4. Adhésion au SEDIF des Communautés d'Agglomération Plaine Commune et le Parisis pour les territoires de Saint-Ouen et Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny

M. ASSOULINE : Le comité du SEDIF (Syndicat des Eaux D'Ile de France) a accepté l'adhésion des CA Plaine Commune et le Parisis pour les territoires de Saint-Ouen et Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny par délibérations n°2013-13 en date du 20 juin 2013.

Conformément à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des communes adhérentes qui doivent délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification (2 juillet 2013).

Le Conseil Municipal approuve la délibération du comité du SEDIF portant sur l'adhésion des CA Plaine Commune et le Parisis pour les territoires de Saint-Ouen et Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny :

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, M. Michel MAHEROU

2 abstentions : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

5. Modification du tableau des emplois de la ville

M. DARNAULT : Création du nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 créant le nouveau cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2011.

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Assistant qualifié de conservation de 1 ^{ère} classe	1	-1	0
Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe	3	-3	0
Assistant de conservation hors classe	1	-1	0

Assistant de conservation de 1 ^{ère} classe	1	-1	0
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe	3	-3	0
Assistant de conservation	0	+3	3
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	0	+4	4
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	0	+2	2

Création du nouveau cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

Le décret n°2013-491 du 10 juin 2013 créant le nouveau cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants est entré en vigueur le 13 juin 2013.

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Educateur chef de jeunes enfants	1	- 1	0
Educateur principal de jeunes enfants	0	+ 1	1

Le tableau des emplois de la Ville de Saint-Mandé pour la filière culturelle est modifié comme suit :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	2	+1	3

Le tableau des emplois de la Ville de Saint-Mandé pour la filière médico sociale est modifié comme suit :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Atsem 1 ^{ère} classe	35	+6	41

Les modifications du tableau des emplois correspondent également aux besoins des services, notamment au sein du secteur de la Petite Enfance.

Mme ARTHUR : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais poser une question. Compte tenu du tableau que l'on a sous les yeux, j'en conclus qu'en matière d'adjoints du patrimoine et de la filière médico-sociale, des ATSEM, il y a des créations de postes. Il y a 6 ATSEM en plus et 1 adjoint du patrimoine en plus. Il y a des créations de postes.

M. le Maire : C'est cela. Il y a des créations de postes pour pouvoir répondre aux besoins. Nous avons par exemple une classe supplémentaire en maternelle. Et nous avons besoin de répondre à la préparation pour l'année prochaine, on prend déjà des prévisions.

M. le Maire : Nous avons du mal aussi à recruter des auxiliaires de puériculture et les ATSEM sont, pour certains postes, plus faciles à obtenir. Cela permet de pallier de temps en temps un déficit du poste d'auxiliaire de puériculture, en attendant de recruter les personnels adéquats.

Mme ARTHUR : Je rebondis sur ce que vous venez de dire. Les auxiliaires de puériculture, ce sont dans les crèches qu'on les utilise ? Ce sont des ATSEM qui vont travailler en crèche ?

M. le Maire : Oui, en attendant. Cela nous permet de ne pas fermer, d'être en service continu le temps de trouver les personnes adéquates. Dans les crèches, vous savez que le personnel bouge souvent beaucoup.

M. MAHEROU : Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voterai pour. Et je profite de cet objet modification des tableaux des emplois de la ville pour revenir sur un message que nous avons reçu du secrétariat en particulier, pour une prise de fonction et une nomination.

La prise de fonctions, c'est Madame Odile Heurtier, à laquelle je souhaite la bienvenue. Et la nomination, c'est le Brigadier Chef Principal Romuald Garin. C'est une très bonne chose. Les Saint-Mandéens pensaient qu'il était le patron de la Police Municipale parce qu'on ne voyait jamais l'autre chef. On le voyait toujours en réunion, en commission, et partout. C'est une belle nomination. Je ne le connais pas bien mais je pense que c'est quelqu'un de bien. Je voulais vous demander une seule chose, quand va-t-il recevoir ses nouveaux galons ? Merci.

M. le Maire : Cher Monsieur Maherou. D'abord, je note que vous recevez certains messages. Deuxièmement, Monsieur Garin est effectivement choisi parce que Monsieur Fabrice Mercinier a eu d'abord des problèmes de santé. Dans un premier temps, il avait été nécessaire pour lui d'avoir du temps pour pouvoir se faire opérer, etc. En même temps, après avoir « reconstruit » la Police Municipale comme on l'avait souhaité dans l'équipe de la majorité, il avait émis le désir de pouvoir évoluer. Il est maintenant Directeur de la Police Municipale de la ville de Pantin dans le 93.

Naturellement, il fallait continuer à assurer le service. C'est le numéro deux, Romuald Garin qui a assuré le service durant les six ou sept mois pendant lesquels Monsieur Mercinier était toujours le chef de la Police Municipale de Saint-Mandé. Nous ne pouvions pas administrativement embaucher un nouveau chef. Il s'est avéré que Romuald Garin a confirmé toutes les qualités que nous lui connaissions, et très naturellement nous avons décidé de lui confier la responsabilité de la Police Municipale de Saint-Mandé. Je n'ai pas connaissance, cher Monsieur Maherou, de grande cérémonie pendant laquelle nous allons coudre les galons sur les manches de Monsieur Garin, mais je lui ferai part naturellement de vos félicitations au nom du Conseil Municipal. Je vous en remercie.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications.

6. Modification du régime indemnitaire : conditions d'octroi de la prime de service et de rendement

M. DARNAULT : Le Conseil Municipal a adopté une délibération fixant les conditions d'attribution du régime indemnitaire des agents municipaux le 25 mars 2004.

Afin de valoriser la manière de servir, mais également le présentisme des agents, il est proposé de modifier les règles d'attribution individuelle de l'une des primes prévues dans la délibération du 25 mars 2004.

Cette modification concerne la Prime de service des filières sociale et médico-sociale.

Il est précisé, d'une part, que les conditions d'octroi des autres primes des agents des cadres d'emplois concernés demeureront inchangées et, d'autre part, que des dispositions visant à valoriser le présentisme existent déjà pour les autres filières.

Les nouvelles conditions d'octroi de la Prime de service seraient les suivantes :

- le montant de la prime de service de chaque agent est fixé entre 0 et 17 % de son traitement brut selon ses responsabilités, ainsi que sa valeur professionnelle et son activité appréciées à partir de son compte rendu d'entretien professionnel annuel ;
- la prime de service cesse d'être versée en cas d'absence, en dehors des congés annuels, des déplacements motivés par l'intérêt du service et des congés de maternité ;
- toutefois, concernant les congés de maladie ordinaire et les absences consécutives à un accident de travail, la prime de service n'est suspendue qu'à partir du 8^{ème} jour calendaire consécutif ;
- enfin, à partir du 8^{ème} jour calendaire de congé de maladie ordinaire par an, le versement de la prime de service est suspendu pour une durée équivalente à la durée de l'absence au-delà des 7 premiers jours. Les jours de suspension de la prime, en application de la disposition prévue à l'alinéa précédent, n'entrent pas dans le calcul des jours de suspension prévus à cet alinéa. Le calcul et l'application de la suspension se font au 1^{er} trimestre de l'année n+1 pour l'année n.

Le versement de la prime de service est effectué mensuellement selon le temps de travail des agents dans les mêmes conditions que le traitement.

Mme ARTHUR : Monsieur le Maire, comme le disait Monsieur Darnault, c'est un peu technique, un peu compliqué. C'est pour cela que mes collègues et moi nous sommes penchés sur cette délibération. On a quelques questions complémentaires à vous poser. Si nous comprenons bien, cela ne concerne que les filières sociales et médico-sociales. Cela veut dire que cela représente quelles catégories de personnels précisément ?

M. le Maire : Cela complète le dispositif que nous avons déjà mis en place pour l'ensemble du personnel. C'étaient les seuls qui étaient en dehors du nouveau système de régime indemnitaire concernant les conditions d'octroi de la prime de service et sur l'absentéisme.

M. SALIS : Cela représente environ une cinquantaine de personnes. Concernant les grades, ce sont en majorité des auxiliaires de puériculture. On en parlait tout à l'heure.

Mme ARTHUR : Merci. D'autre part, je comprends bien qu'il faille favoriser le présentéisme des agents. Mais quand on supprime la prime de service aux agents absents, est-ce qu'elle est redistribuée vers les agents présents à qui incombe le surcroît de travail ? Est-ce que cela fonctionne comme cela ?

M. le Maire : C'est une excellente question qui mérite que l'on se penche dessus. Monsieur Salis ou Monsieur Darnault.

M. SALIS : J'ai par le passé essayé de mettre cela en œuvre, mais c'est assez compliqué en termes de gestion de paie. Sur le principe, l'administration peut essayer de lancer à nouveau une réflexion en ce sens. Quand on fait les calculs, ce sont de petites sommes.

Mme ARTHUR : Là, vous ne favorisez pas le présentéisme, vous sanctionnez l'absentéisme. Le présentéisme, cela veut dire que l'on a une prime supplémentaire quand on est présent et que l'on fait le travail à la place de ceux qui sont absents.

M. SALIS : Sur ce que je disais juste avant, le fait de laisser penser aux agents que l'on va pouvoir leur donner quelque chose de plus en prenant sur le régime indemnitaire des agents absents serait trompeur, parce que l'on ne va pas prendre suffisamment. On va les laisser espérer des revalorisations indemnitaires qui n'auront pas lieu.

Pour répondre à la deuxième remarque, ce sont les agents qui viennent nous voir pour nous expliquer qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils ont le même niveau de régime indemnitaire que certains de leurs collègues qui parfois sont dans des comportements abusifs au regard de l'absentéisme. Leur répondre que l'on va prendre en considération dans l'évaluation du montant des régimes indemnitaires la présence de chacun, me semble valoriser les plus assidus.

M. le Maire : C'est un premier pas. Il est vrai que nous pourrions penser à un autre système. Mais si la somme est réduite, il ne faut pas non plus faire espérer trop.

Déjà dans le passé, il y a une quinzaine d'années, lorsque nous faisons sur des dépenses un certain nombre d'économies, nous prenons la moitié de ces économies pour la reverser aux personnels. Mais ce système a après été interdit par la loi.

C'est déjà un premier pas pour valoriser, en termes de justice, le fait que le personnel qui est régulièrement présent assure sa part de travail sans morceler la tâche de travail des autres. Cela permet déjà une première reconnaissance de fait de savoir que celles et ceux qui parfois (heureusement ils ne sont pas trop nombreux mais de temps en temps ils le sont) trichent un peu avec le système, vont être sanctionnés par la suppression de cet octroi de prime de service.

M. DARNAULT : C'est un sujet dont je m'occupe depuis de nombreuses années. J'adhère totalement non pas à la sanction négative mais à la sanction positive, le présentisme.

On s'est déjà attaché au cours des dernières années à amener ce système au sein de nombreux services. Pierre Salis disait que l'on est allé dans cette direction à la demande des agents, et avec le soutien de certains syndicats. C'est important de le dire parce que c'est quelque chose qui est traité en Comité Technique Paritaire.

On arrive un peu à la fin, il restait quelques services. C'est un peu plus complexe. Je ne maîtrise pas tellement bien, mais à la petite enfance, on peut attraper des maladies. Il y avait tout un tas de petites choses un peu plus compliquées à mettre en œuvre au niveau de ces services.

Maintenant, on y va. J'entends bien ce que vous dites, Madame Arthur, je suis tout à fait en faveur du fait de repenser les choses. On en reparlera peut-être dans un autre lieu. Je suis d'accord avec vous, il vaut mieux récompenser, donc la sanction positive plutôt que de prendre à certains pour donner aux autres. Pour moi, cela ne va pas dans la bonne direction.

Mme ARTHUR : J'ai une question qui est plutôt un point de droit. Je vois que le versement de cette prime est interrompu à partir du huitième jour d'absence en cas d'accident du travail. L'accident du travail est très codifié et obéit à des réglementations particulières. Est-ce que l'on peut suspendre une prime en cas d'accident du travail, même après le huitième jour ? C'est une question de droit.

Mme TOUATI : Tel que cela nous est présenté, on comprend que c'est pour toutes les primes. Par définition, quand cela est reconnu accident du travail, cela exclut ce que vous avez dénoncé tout à l'heure, à savoir les absences abusives. L'accident du travail obéit à un régime tout à fait particulier. Il faudrait savoir quelle prime vous entendez supprimer pour les agents victimes d'un accident du travail.

M. DARNAULT : C'est dans le deuxième paragraphe. Il est un peu compliqué et on va peut-être le changer. Il est nettement précisé (je lis) : « *Il est proposé de modifier les règles d'attribution individuelle de l'une des primes prévues dans la délibération du 25 mars.* » Donc c'est l'une des primes. Monsieur Salis dit qu'il y en a trois, je n'ai pas les intitulés. On peut préciser celle dont il s'agit, je suis d'accord.

M. SALIS : Mais cette délibération ne concerne qu'une prime, la prime dite de service.

M. le Maire : Comment s'appellent les autres ? Cela simplifiera les choses.

M. SALIS : Il y a l'indemnité de sujétion spéciale, et la troisième m'échappe.

Mme ARTHUR : Je voudrais juste une explication. On pose une question pour les agents victimes d'accident du travail. Monsieur Salis nous répond qu'ils ne sont touchés que sur une des trois primes. Après, on nous dit que la délibération ne porte que sur une prime, ce que j'avais effectivement compris, la prime de service et de rendement. Or la motivation de la suppression de cette prime, c'est – comme vous l'avez dit Monsieur le Maire – pour les absences qui seraient injustifiées. Elles ne peuvent pas l'être dans le cadre d'accidents du travail. On est l'opposition et on ne gère pas la municipalité, mais cela va apparaître comme une source de contentieux juridiques, sauf erreur de ma part.

M. SALIS : Cette prime concerne les accidents du travail également, mais je voulais bien souligner le second paragraphe du rapport, qui rappelle que malgré tout, les agents de cette filière ne perdent pas tout leur régime

indemnitaire, que ce soit pour un accident du travail ou autre chose. Mais sur la prime de service, en effet, si l'agent est en accident de travail et que son absence dépasse huit jours, il est concerné.

Après, pour être tout à fait pragmatique, j'ai pu constater ailleurs que quand on mettait des dispositifs comme cela et que l'on évacuait les accidents du travail, on avait une baisse de la maladie ordinaire et une hausse des accidents du travail.

Mme ARTHUR : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, pour être en accident du travail il y a une procédure particulière. Ce n'est pas une volonté : « *Tiens, je vais me mettre en accident du travail.* » Il y a toute une procédure particulière. Ceux qui en ont été victimes le savent ici. Ce n'est pas la volonté du patient qui décide de l'accident du travail. Ce n'est pas le médecin traitant, c'est extrêmement encadré.

M. le Maire : Je propose que nous votions quand même cette délibération, et à Monsieur Darnault de prendre dès demain une petite séance de travail pour préciser l'ensemble de ce dispositif sur cette prime de service. Nous sommes d'accord ? Il est vrai que nous avons vu quelques accidents du travail récemment. Une personne est en Corse depuis un an.

Le Conseil Municipal approuve la modification du régime indemnitaire des agents municipaux :

23 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

7. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) relative à l'octroi d'une subvention au profit des classes de découverte organisées dans les écoles publiques de la ville

Mme MARGHIERI : Dans le cadre de l'organisation des classes de découverte organisées dans les écoles publiques de la ville, la municipalité verse depuis maintenant 3 ans, sur les comptes des coopératives scolaires des écoles une subvention de 55 € par élève qui sert exclusivement à subventionner des voyages ou sorties pédagogiques. Par souci de simplification, cette subvention est versée directement sur le compte du siège départemental OCCE 94 qui reversera ces sommes sur les comptes bancaires des coopératives scolaires sur présentation des factures.

M. le Maire : Je précise que cela concerne 1 710 élèves.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer cette convention.

8. Participation des familles et de la Ville aux dépenses du « mini séjour cinéma » des vacances d'automne de la Maison des Marronniers

Mme DUSSUD : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires d'automne 2013 et afin de répondre aux souhaits exprimés par les jeunes Saint-Mandéens, il convient d'organiser un mini séjour.

Il vous est proposé un mini séjour, organisé par les animateurs de la Maison des Marronniers, avec les prestataires extérieurs suivants :

- SNCF : Transport en train
- LE ROCHETON, CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR : hébergement
- UCPA : activité équitation

Ce séjour concerne des jeunes de 11 à 17 ans. Le nombre de participants est fixé impérativement à 12.

Les conditions du séjour sont définies dans le tableau ci-après.

L'objectif de ce mini séjour sera la réalisation d'un court métrage, sensibilisant les jeunes aux métiers du cinéma et leur permettant d'étudier les différentes techniques de tournage... Une activité équitation sera également proposée. Le transport s'effectuera en train et sur place en minibus de la Ville.

Coût du séjour :	185,32 € euros par enfant
Dates :	Du 28 au 31 octobre 2013
Thème :	Création d'un court métrage
Lieu :	LA ROCHETTE 77000
Tarif par tranche: (quotient familial)	
Tranche A	37,06 euros
Tranche B	61,15 euros
Tranche C	92,66 euros
Tranche D	124,16 euros
Tranche E	153,81 euros
Tranche F	185,32 euros
Nombre d'inscription :	12 impérativement
Tranche d'âge :	11-17 ans
Transport :	Aller/retour en train SNCF
Hébergement :	LE ROCHETON, CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR
Prestations :	- SNCF: transport en train - LE ROCHETON, CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR: hébergement - UCPA : balade à cheval

La participation des familles est calculée en fonction du barème des séjours de vacances (quotient familial) issue de la délibération du 23 mai 2000.

Tranches	Grille des barèmes	% de facturation
A	moins de 305 €	20 %
B	de 305 à 610 €	33 %
C	de 610 à 915 €	50 %
D	de 915 à 1 220 €	67 %
E	de 1 220 à 1 525 €	83 %
F	plus de 1 525 €	100 %

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et le coût du séjour, les bons CAF venant en déduction du prix du séjour.

La participation des familles sera encaissée dans le cadre de la régie.

M. AINS : Monsieur le Maire, nous voterons bien évidemment pour. Je renouvelle la question que j'avais posée en commission concernant le choix du mode de transport, qui m'étonnait un petit peu, à savoir le choix de la SNCF pour aller de Saint-Mandé à Melun. Je ne sais pas si c'est un choix économique ou non, mais de Saint-Mandé pour aller prendre le train ou les transports en commun, il faut un autre mode de transport. Et arrivé sur

place, j'imagine que le train n'arrive pas dans le centre et qu'il faut encore prendre un autre mode de transport pour arriver sur le centre. J'ai du mal à comprendre quelle économie on fait sur le sujet.

M. le Maire : L'autre fois, votre collègue, Madame Arthur, souhaitait qu'il y ait un transport en train. Je dois avouer que nous laissons les services travailler à la meilleure des solutions. Je me tourne vers Monsieur le Directeur Général des Services et Sophie Chaudière. Je pense qu'ils regardent cela de près et qu'ils ont travaillé. Ils ont dû étudier cela de près. Nous allons leur demander si c'est le plus rationnel, puisque c'était votre question. Madame Arthur.

Mme ARTHUR : Je suis désolée, je vais contredire mon collègue.

M. le Maire : Je vous ai aidée.

Mme ARTHUR : A chaque fois qu'un séjour est organisé et que les transports se font par car, je mets toujours un bémol. Je trouve que c'est très positif que le voyage se fasse par les transports en commun. La voie ferrée est beaucoup plus sûre, même si ce n'est que jusqu'à Melun.

M. MAHEROU : Je pense que c'était une petite galéjade de Monsieur Ains envers Madame Arthur. C'est tout.

M. le Maire : On va vous laisser entre vous, et si vous le voulez bien on va continuer le conseil.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la participation des familles et de la Ville aux dépenses de ce séjour.

9. Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2013-2014

Mme CARRESE : Le nouveau marché relatif à l'élaboration et à la livraison de repas en liaison froide pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune (lot n°1) a été notifié le 16 août 2013. La date d'effet du marché est fixée au 2 septembre 2013.

Les démarches de négociation ont permis de s'approcher d'un prix juste au marché grâce à une analyse détaillée des coûts (coût des repas livrés, du service, des frais de personnels et de gestion et prix des denrées).

Compte-tenu de l'efficacité de cette mise en concurrence, les tarifs usagers ne seront pas augmentés pour l'année scolaire 2013/2014.

Les proportions des prises en charge par la Ville et l'utilisateur restent inchangées.

Il est proposé de faire participer les usagers et la Ville de la manière suivante, et ce à compter du 2 septembre 2013.

TYPE DE REPAS	Coût unitaire du repas (€)	Coût supporté par la Ville (€)	Coût supporté par l'utilisateur (€)
Repas maternelle plein tarif	6.40	3.20	3.20
Repas maternelle tarif réduit 1	6.40	5.12	1.28
Repas maternelle tarif réduit 2	6.40	6.07	0.33
Repas élémentaire plein tarif	6.56	3.28	3.28
Repas élémentaire tarif réduit 1	6.56	5.25	1.31
Repas élémentaire tarif réduit 2	6.56	6.23	0.33
Repas adulte self municipal	7.22	3.61	3.61
Repas adulte self municipal invité	7.22	7.22	0
Repas adulte restaurant scolaire	7.10	3.55	3.55
Repas adulte restaurant scolaire invité	7.10	7.10	0
Goûters	0.74	0.74	0

¼ Cidre, bières	0.47	0	0.47
¼ Vin rouge / rosé	0.87	0	0.87
SODA	0.55	0	0.55
¼ Eau minérale	0.18	0	0.18
Jus de fruit	0.57	0	0.57
Café	0.35	0	0.35
¼ Cidre, bières (invité)	0.47	0.47	0
¼ Vin rouge / rosé (invité)	0.87	0.87	0
SODA (invité)	0.55	0.55	0
¼ Eau minérale (invité)	0.18	0.18	0
Jus de fruit (invité)	0.57	0.57	0
Café (invité)	0.35	0.35	0
Fruit du matin	0.54	0.54	0
Café décaféiné	0.35	0	0.35
Thé	0.12	0	0.12
Supplément hors d'œuvre ou fromage ou yaourt ou fruit ou dessert	0.56	0	0.56
Supplément hors d'œuvre ou fromage ou yaourt ou fruit ou dessert (invité)	0.56	0.56	0

Tarif 1 correspond à une participation de la Ville de 80 % et de l'utilisateur à hauteur de 20%.

Tarif 2 correspond à une participation de la Ville de 95% et de l'utilisateur à hauteur de 5%.

Mme TOUATI : Merci, Monsieur le Maire. J'ai une observation depuis le début de la mandature, le quotient familial n'a pas été mis en place pour les tarifs de la restauration scolaire. Vous savez que c'est une demande des familles. La demande est large à Saint-Mandé maintenant, elle n'est pas limitée à une certaine partie des familles, de plus en plus de familles le demandent. C'est vraiment un motif de justice et on va devenir des dinosaures.

Je l'ai dit en commission Finance. Je suis allée en vacances dans une commune de même bord politique que le vôtre. Dans le journal municipal, comme notre BMO, le maire a mis un éditorial plus enflammé que mes propos en faveur du quotient familial, parlant de justice sociale, d'équité, etc.

Je voudrais savoir quelles sont les communes où il n'y a pas le quotient familial. Monsieur l'Adjoint aux Finances nous a dit qu'à six mois de la fin de la mandature, on n'allait pas changer les règles du jeu. Il n'est jamais trop tard pour faire bien. Il est tout à fait regrettable que ce n'ait pas été mis en place. C'est une réelle demande et nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Merci, Madame Touati. Vous me permettrez de vous faire remarquer que sur le quotient familial, votre parti politique a eu une certaine évolution ces derniers temps. Le matraquage fiscal que nous sommes en train de subir...

Mme TOUATI : Le plafonnement du quotient familial, ce n'est pas pareil.

M. le Maire : ... témoigne d'une agression sur les familles sans précédent à partir du moment où le quotient familial a été largement pris en compte tout récemment, ainsi que pour les familles dont les enfants vont dans le second degré. Il y a là quelque chose d'assez fort.

Sur le plan du quotient familial à Saint-Mandé, je vous rappelle que nous l'avons mis ailleurs, et que pour la restauration scolaire, la ville de Saint-Mandé prend déjà 50 % du coût à sa charge. Pour un repas qui coûte 8,10 ou 8,15 euros, nous prenons déjà 50 %, et le reste du calcul est fait naturellement sur le reste calculé.

Et nous avons sur le reste un certain nombre de dispositifs d'aides pour toutes les familles. Aucun enfant parmi les 1 710 enfants qui ont fait la rentrée scolaire 2013, ne se verra refuser quoi que ce soit. Et nous avons à la fois des aides du CCAS et des aides de la Caisse des Ecoles, plus les aides potentielles de la CAF si cela est nécessaire. Nous avons un dispositif qui permet de répondre à tous les besoins. Ceci dit, je vous laisse la parole bien volontiers, Madame Touati.

Mme TOUATI : Je vous remercie. J'ai deux observations. Premièrement, la politique actuelle a consisté simplement à plafonner les effets du quotient familial, ce qui n'est pas du tout la même chose. Prenez deux agents hospitaliers de l'hôpital de Bégin, ils ont à peu près la même rémunération de la fonction publique hospitalière, soit 1 500 euros nets. Ils ont donc 3 000 euros par mois et avec trois enfants, ils paient la même chose que des foyers à Saint-Mandé dont les deux parents sont professeur d'université, et qui ont un revenu familial de l'ordre de 6 000 euros.

On voit bien qu'il y a une différence avec le fait de plafonner les effets du quotient familial à un certain niveau. Surtout dans un contexte économique dur, il est nécessaire de le faire, mais cela ne va pas contre la justice des familles. Ces agents, dont je parle, est-ce qu'ils relèvent de dispositifs d'aide ? Non. Ils ont des statuts tout à fait assis, stables, ils ne vont pas aller à la Caisse des Ecoles demander un secours. Ils ne vont pas faire une demande d'aide au CCAS.

S'il y a autant de communes de droite qui mettent en application ce quotient familial... Et on y est obligé en plus. Il y a des familles qui ne comprennent pas ici. Pour tout ce qui reçoit un financement CAF, on est obligé d'appliquer le quotient familial. Il y a des familles qui ne comprennent pas. Ils disent : « *On ne comprend pas. Pour cela, il y a le quotient familial et pour cela il n'y en a pas.* » Ce n'est même pas logique.

M. le Maire : Il y a une prise en charge par l'impôt de 50 % du repas et de l'ensemble du marché, ce qui est un effort considérable de l'ensemble de la population à travers cette prise en charge. Sur le plafonnement, chère Madame, les études montrent que ce sont souvent les familles moyennes qui sont plus touchées par le plafonnement du quotient familial que vous avez pris en compte récemment dans les lois de finance. Et on va voir l'impact de la nouvelle mesure sur celles et ceux qui ont des enfants en secondaire.

Mme OSMONT : Ce n'est pas le sujet.

M. le Maire : Ce n'est peut-être pas le sujet, Madame Osmont, mais cela va toucher toutes les familles de Saint-Mandé comme toutes les familles françaises. C'est une agression sur la famille, mais peut-être que cela ne vous intéresse pas.

Le Conseil Municipal approuve la fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2013-2014 :

23 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

5 abstentions : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE.

10. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'objectifs et de financement à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville de Saint-Mandé pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Mme TRIMBACH : L'ouverture du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) "Les Ribambins" dont la création a été autorisée par la Caisse d'Allocations Familiales a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 16 juin 2009.

Par délibération du 21 septembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du LAEP entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne pour la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013.

Par délibération du 14 décembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat enfance jeunesse (CEJ) entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour cet établissement a été communiquée par la CAF aux fins d'approbation. Cette convention est proposée pour une durée allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016.

Cette convention permet à la Ville de prétendre au versement d'une prestation de service. Le montant de cette subvention correspond à 30 % du coût de fonctionnement du service, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la CAF et en fonction de l'amplitude annuelle d'ouverture du service.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Saint-Mandé pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

11. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°6 relatif à la convention entre la ville de Saint-Mandé et l'association « ASM Hand Ball »

M. NECTOUX : En juin 2007, vous avez autorisé M. le Maire à signer une convention à passer avec l'association ASM Hand Ball, afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun. Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°6 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les différentes éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'année, pour l'exercice 2013/2014.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°6 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2013/2014.

12. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°6 relatif à la convention entre la ville de Saint-Mandé et l'association « La Saint-Mandéenne »

Mme FOUGEROLE : En juin 2007, vous avez autorisé M. le Maire à signer une convention à passer avec l'association la Saint-Mandéenne, afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°6 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2013/2014.

M. MAHEROU : Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, comme d'habitude, en qualité de Vice-président de La Saint-Mandéenne, je ne participerai pas au vote. Je voulais vous donner une information et faire des remerciements.

L'information est qu'à ce jour, depuis la rentrée, La Saint-Mandéenne est à 1 300 adhérents. C'est une très grosse association de Saint-Mandé, des Saint-Mandéennes et des Saint-Mandéens. Et ensuite, notre bureau vous remercie ainsi que les personnes qui ont changé le tatami, et surtout pour la rapidité d'exécution, à la salle omnisports rue Mongenot. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Maherou. Pour explication, comme vous le savez, dans le budget nous avons prévu de refaire le système de ventilation et d'évacuation des fumées de la salle omnisports. Il s'est trouvé que tout cela a été bien fait, mais que les tapis pour une raison un peu inconnue, ont mal vieilli et se sont mis tout à coup à sentir. Naturellement, il n'était pas possible de faire du sport dans des conditions pareilles. Nous avons pu très rapidement trouver à les remplacer, ce qui fait que maintenant le dojo est totalement neuf. Et les pratiques de sports de combat, judo, karaté, jiu-jitsu et autres taekwondo ont pu reprendre tant pour La Saint-Mandéenne que pour les autres associations.

Bravo toujours à la Saint-Mandéenne d'être la plus importante. Et je rappelle que c'est aussi historiquement une des deux premières associations sportives de France, après le Havre Athlétique club et l'ancien Bataillon de Joinville.

Mme CARRESE : Monsieur le Maire, excusez-moi. Je ne prendrai pas part au vote non plus.

M. le Maire : Parce que vous êtes membre du bureau. Merci, chère Anne Carrese. Merci, cher Michel. Je vais mettre aux voix. Nous ne sommes plus que 31, avec 2 ne prenant pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°6 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2013-2014 :

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

2 ne prennent pas part au vote : Mme Anne CARRESE, M. Michel MAHEROU

13. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°3 relatif à la convention entre la ville de Saint-Mandé et l'association « Le Football Club de Saint-Mandé »

M. WEIL : En décembre 2010, vous avez autorisé M. le Maire à signer une convention à passer avec le Football Club de Saint-Mandé, afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°3 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2013/2014.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°3 à cette convention qui définit les modalités de règlement de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations pour l'exercice 2013-2014.

14. Application de l'article L 2122.21 L2122.22 L 2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Portant création de la commission de négociation dans le cadre de la procédure adaptée MAPA13S004 relative à la restauration collective lot n°1, lot n°2, lot n°3
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Piaf une vie en rose et noir" par la production Artistic records
- Portant cession de support de contrebasses
- Portant approbation d'une convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association les Ostéopathes du Cœur Val de Marne
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Fouquet d'Artagnan une amitié contrariée" par la production Sea Art
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Alex LUTZ" par la production JMD Production
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Oratorio de Noël" par l'association Les Hébrides
- Portant cession de contrebasse

- Portant approbation de contrats d'engagement d'intermittents du spectacle entre MM. Barboza, Pedreira, Estrella et Diaz et la ville de Saint-Mandé
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "les fabulettes, l'île en l'eau" par la production Victorie Music
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Whisky baba" par l'association Whisky Baba
- Portant approbation d'un contrat de partenariat entre l'association TIGRE et la ville de Saint-Mandé pour l'organisation de l'évènement Kids Fitdays le 28 juin 2013
- Portant approbation d'une convention relative à la mise à disposition du Stade des Minimes le dimanche 28 avril 2013
- Portant approbation de la convention relative à la programmation de séances de l'heure du conte à la Médiathèque
- Portant approbation de la convention "Tous en club" saison 2013-2014
- Portant approbation de la convention relative aux activités organisées dans le cadre de "lire et faire lire" au sein de la crèche les P'tits Wollémis
- Portant approbation de la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et La Poste relative la mise en place du dispositif recygo papier.

15. Questions diverses

M. le Maire : Mes chers collègues, le Conseil est terminé. Y a-t-il des questions diverses ? Je vais prendre dans l'ordre. Monsieur Ains a ouvert le feu, ensuite Madame Pallière, Monsieur Montagnon, Monsieur Clerc Renaud et Monsieur Maherou. On vous écoute.

M. AINS : C'est une question pratique concernant la station de métro Saint-Mandé Tourelle. Je voulais savoir quelle pourrait être l'action de la mairie concernant le dysfonctionnement des portes de sortie depuis plusieurs mois. J'ai du mal à comprendre comment il se fait que la régie de la RATP mette autant de temps à réparer des portes de sorties, juste pour des détecteurs de présence. Cela fait trois fois que je vois des agents se pencher dessus, et pour autant cela fait des mois que cela ne fonctionne pas.

Je voulais savoir s'il y avait une action possible de votre part à ce sujet.

M. le Maire : Monsieur Ains, je vais vous répondre tout de suite. Effectivement, la RATP est sur le sujet. Apparemment, il y a un dysfonctionnement assez sérieux en matière de logique informatique et d'œil électronique. J'ai personnellement été saisi, comme vous venez de le faire, par un certain nombre de Saint-Mandéens qui se plaignent du dysfonctionnement. J'ai saisi le Directeur de la ligne 1 du métro pour lui demander quels étaient les dispositifs pris et quand il pensait que ce système allait redevenir totalement opérationnel. Je n'ai pas encore aujourd'hui de réponse.

M. AINS : Il y a un autre point que j'avais déjà évoqué dans d'un précédent conseil. Il s'agit de l'état d'un certain nombre de conteneurs poubelles, principalement dans l'avenue du Général de Gaulle puisque je la prends tous les jours pour me rendre à mon travail. J'ai pu constater encore une fois, que ne serait-ce qu'entre l'église et la mairie, 19 conteneurs poubelles sont sans couvercle. Il y a juste une remarque par rapport à cela. Si c'était des particuliers, ce serait peut-être plus difficile à déceler. Mais une grande partie concerne des commerces ou des restaurants, et il est peut-être plus simple d'identifier les conteneurs cassés.

Et j'ai une question puisque ma copropriété est aussi concernée. Mon syndic de copropriété m'a dit qu'ils avaient de grandes difficultés à obtenir une dotation de nouvelles poubelles auprès de la mairie. Donc, la question est de savoir pourquoi cela bloque et pourquoi cela met autant de temps à récupérer de nouveaux conteneurs en état.

Mme CROCHETON : Des dotations, on en fait régulièrement. Il faut que l'on voie pourquoi à cette adresse précise il y a un blocage. Mais il n'y a aucune raison. Régulièrement, selon les adresses, soit il y a des réparations, soit il y a des dotations de nouveaux bacs.

M. AINS : Je prends l'exemple aussi des commerces. Le grand restaurant sushi qui fait l'angle dans le creux de Gaulle, je crois que quasiment toutes ses poubelles sont cassées. Cela fait quand même un certain nombre de semaines qu'elles sont dans cet état, pour ne pas dire de mois.

Mme CROCHETON : On va les relancer.

M. le Maire : Vous avez raison, Monsieur Ains, de souligner ce problème hélas qui revient régulièrement. Il y a deux choses.

Pour le stock, nous avons ce qu'il faut, il n'y a aucun problème. Nous avons un contrat de renouvellement, donc on a ce qu'il faut.

Il faut aussi rappeler aux copropriétés et aux syndicats qu'ils doivent nous saisir. Nous allons les voir, mais il y a souvent aussi la problématique de l'incivisme d'un certain nombre de personnes, à commencer par celles et ceux qui les gèrent dans les copropriétés. Je ne parle pas des personnes saint-mandéennes, mais souvent il y a des personnes qui interviennent de l'extérieur, et pour qui il est plus facile de casser. On l'a constaté à plusieurs reprises, même sur du neuf.

Donc il faut que nous reprenions une fois de plus ce travail pour faire en sorte d'attirer l'attention des syndicats, des entreprises de nettoyage qui interviennent, etc. Et il faut que nous ayons avec le service technique une démarche supplémentaire auprès de certains commerçants pour faire en sorte qu'ils soient remplacés et qu'ils ne participent pas à la casse.

Nous avons aussi l'effet du gardiennage qui a été combattu avec la Police Municipale (on a donné des instructions) et qui n'est pas simple. Il est souvent très important et ne facilite pas non plus la bonne tenue de notre matériel, qui est souvent maltraité.

On va faire livrer par exemple aux 8, 10 et 12 avenue Victor Hugo des poubelles supplémentaires, mais le concierge ne souhaitait pas en avoir en plus. Il faut aussi qu'il y ait un dialogue. Nous travaillons constamment sur ce sujet, mais il faut effectivement que l'on accentue la pression. Je vous remercie de l'avoir soulevé.

M. AINS : Un dernier point – et vous l'avez évoqué – est celui de l'incivilité d'une manière générale. C'est un sujet que l'on a abordé assez régulièrement. A toutes les commissions auxquelles j'ai participé, le sujet est revenu, concernant les personnels municipaux qui sont parfois dans des situations un petit peu délicates avec certains usagers relativement peu disciplinés.

Il y a le cas de la circulation dans Saint-Mandé et des arrêts intempestifs. Je suis assez bien placé pour le voir parce que j'ai une belle vue sur le croisement entre de Gaulle et le Commandant Mouchotte, avec des arrêts systématiques pour aller acheter son pain. Ce qui me gêne le plus est que j'ai pu constater, même en présence d'agents de la Police Municipale, que les gens s'arrêtent. Et on ne dit rien.

C'est d'autant plus dommageable que la politique sur les incivilités est claire. C'est tolérance zéro, sinon cela ne fera que s'accroître et créera des tensions qui seraient dommageables pour les Saint-Mandéens d'une manière générale. Ce n'est pas un constat général par rapport à la Police Municipale, mais c'était juste pour faire remarquer que j'ai quand même pu aussi constater que quelques agents avaient quelques tolérances sur le sujet avec des gens qui se garent en plein milieu des passages piétons. Il n'y a même plus de place pour faire passer les poussettes et ainsi de suite, à la sortie de l'école. C'est un petit peu dommage.

M. le Maire : Monsieur Ains, vous avez raison de souligner une fois de plus cet incivisme. Je vais rappeler demain une nouvelle fois, avec Monsieur le Directeur général des services, les consignes données à la Police Municipale. Il est vrai que nous avons parfois des populations qui sont totalement incorrectes.

Un certain nombre de PV sont mis, je vous donnerai le chiffre. Cela tourne autour de plus de 30 000. Dans les 30 000, il y a naturellement le stationnement, mais aussi un bon paquet pour incivisme. Cette politique continue. Il faut absolument qu'ensemble on rappelle aux uns et aux autres ce sujet. Une adjointe qui hier soir a appelé quelqu'un qui nous avait demandé un service, s'est fait appeler Arthur. (*rires dans la salle*) Excusez-moi, Madame, je ne vais pas y arriver. Elle a été très mal reçue au téléphone alors que spontanément elle venait... J'ai l'impression que les règles de courtoisie, de respect, de tolérance, les règles de vie ensemble ne sont plus respectées, parce que l'on voit partout les barrières, toutes les frontières, toutes les limites tomber les unes après les autres. Chacun se dit : « *Je peux y aller ...* ».

C'est très malsain, je vous l'accorde bien volontiers. Nous faisons vraiment ce que nous pouvons et je pense que la Police Municipale fait un gros travail. Je lui rappellerai d'être encore plus sévère avec leurs capacités. Je dois dire que s'il s'agit des ASVP, elles ont des limites dans leur action légale. Il faut faire attention quand on voit les policiers municipaux, il y a des interventions que les ASVP ne peuvent pas faire. Souvent, au couvert des écoles, il peut se trouver que ce sont des ASVP. Nous regarderons cela avec Romuald Garin, le nouveau chef de la Police Municipale.

Mme PALLIERE : Monsieur le Maire, j'ai une petite remarque d'ordre logistique. Nous n'avons pas eu de compte rendu des commissions Finance depuis le mois de mars. Aussi bien pour la majorité que pour l'opposition, c'est un outil de travail nécessaire. Je souhaite vivement, ainsi que mes collègues je pense, que nous ayons de nouveau ces comptes rendus. Il y en a dans les autres commissions, il n'y a pas de raison qu'il n'y en ait pas dans celle-ci.

M. le Maire : Vous avez entièrement raison.

Mme PALLIERE : Le deuxième problème est que lors de sa visite, Monsieur le Préfet a parlé d'un million d'euros qui était dû à l'Etat par la ville.

M. MONTAGNON : C'est l'inverse.

Mme PALLIERE : Par l'Etat à la ville, c'est ce que j'ai dit. Bon. En tout cas par l'Etat à la ville. On est très intéressé de savoir ce qu'est ce million, s'il était prévu dans le budget ou non. De quoi s'agit-il ?

M. le Maire : C'était prévu et même prévu depuis 2010. Je suis d'ailleurs étonné que Monsieur Montagnon qui a été un brillant adjoint chargé des finances n'y ait pas fait attention, dans la mesure où il s'agit du Fonds d'Aménagement Urbain pour lequel nous avons déposé un certain nombre de dossiers. Depuis 2010, 2011 et 2012, nous avons reçu les documents d'attributions, et elles n'ont été qu'une seule fois marquées sur les recettes, sur celles de l'année 2013 pour 176 000 euros.

C'est plutôt une bonne nouvelle pour la ville puisque grâce au contrôle de gestion que nous avons continué d'amplifier et de mettre en œuvre, nous avons pu trouver et nous rappeler que nous avons un million, et même un peu plus, à toucher. Nous avons négocié avec l'Etat, de justesse pour celle de 2010 et celle de 2011 également. Ce sont les subventions qui correspondent à la moitié de l'intervention que nous faisons en matière de surcharge foncière pour le logement social. Nous allons toucher, je l'espère, dans les semaines qui viennent ce million, qui s'inscrira dans le budget primitif et viendra en recettes d'investissement. Et nous pourrons discuter ce que nous en ferons en termes d'investissement pour la ville en 2014.

C'est plutôt une bonne nouvelle mais cela prouve qu'il faut faire attention en permanence sur tout.

M. MONTAGNON : J'en profite pour répondre tout de suite. Combien de fois ai-je demandé aux services techniques que l'on fasse des états précis du PLD, de tous ces éléments. Si on ne me les donne pas, on ne peut pas les inventer. J'aimerais que l'on n'accuse pas de manière inconsidérée. S'il y a bien quelqu'un qui a été attentionné aux recettes de la ville, c'est bien moi-même. On reparlera d'ailleurs d'un certain nombre de problèmes qui ne semblent pas réglés aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle on a posé la question. S'il y a une bonne surprise maintenant, tant mieux. J'espère que ce ne sera pas pour faire la fête mais pour investir dans des domaines importants.

Ma question en réalité portait sur l'emprunt toxique. Où en est-on ? Beaucoup de choses changent et pas forcément dans le bon sens en ce moment. Est-ce que l'on peut nous donner des informations sur l'état de la situation, j'entends pour Saint-Mandé, puisque 1 500 collectivités en France sont touchées par ces emprunts toxiques ?

M. le Maire : Monsieur Montagnon, pour l'emprunt toxique qui nous concerne, nous sommes dans l'attente de la mécanique de mise en route du fonds de soutien qui a été créé pour l'ensemble des communes, départements et régions touchés par ces emprunts toxiques. Nous sommes une ville de plus de 10 000 habitants, nous pourrons donc présenter notre dossier. Nous n'avons pas encore les modalités de dépôt de ce dossier, qui devraient être votées dans la loi de finance 2014, au Parlement, à l'automne.

Cette démarche sera faite d'abord pour le premier emprunt en cours, pour lequel nous avons eu les mauvaises surprises que nous connaissons. Dès que nous aurons les modalités de dossier, nous le mettrons en œuvre, avec toujours le concours de Finance Active.

M. MONTAGNON : Je suis un petit peu inquiet parce que ce fonds de soutien fait - d'après ce que je sais mais peut-être que je n'ai pas les bonnes informations – 100 millions pour un total entre 8 et 10 milliards sur l'ensemble de la France. C'est sur quinze ans, je suis d'accord, mais tout de même 100 millions par an, ce n'est pas énorme.

Mais ma question était plus précise. Une action a été engagée, et je crois que c'était tout à fait normal. On sait très bien qu'une action judiciaire (j'ai participé à un certain nombre de réunions) n'est pas suffisante, il faut de manière conjuguée, à la fois faire une procédure juridique mais aussi continuer à négocier, d'autant plus que Dexia est un des organismes qui n'a pas évacué les gens qui avaient lancé une procédure. Si l'on n'est pas attelé aux choses tous les jours, on sera dans le dossier de la pile d'en dessous.

Où en est-on aujourd'hui ? Avec un fonds de soutien de 100 millions divisés par 1 500 communes, etc., est-ce que l'on sera prioritaire ? On n'est pas non plus dans une situation financière catastrophique. D'autres communes ont des montants d'emprunts... Je pense à nos amis de Saint-Maur que j'avais été voir en leur temps pour justement discuter de ce problème, qui sont dans une situation catastrophique. Ce n'est pas ce fonds de soutien qui va à mon avis apporter quelque chose à la ville de Saint-Mandé.

Encore une fois, il faut s'accrocher à cette histoire et il faut mener de front la négociation et... Ma question est là. Qu'est-ce que l'on fait ? Est-ce que l'on continue à avoir des liens avec Dexia ou est-ce que l'on a tout coupé en se confiant à la procédure ? Si c'est cela, je suis inquiet.

M. le Maire : Monsieur Montagnon, nous sommes très attentifs à ce dossier que nous suivons régulièrement et de façon extrêmement précise. Le règlement du Fonds de soutien précise – et ce sera voté dans la loi – que l'ensemble des villes qui ont déposé plainte comme nous l'avons fait, devront dans le cadre de la négociation du nouvel emprunt qui sera fait avec la nouvelle Caisse des collectivités locales pour sortir de l'emprunt toxique, naturellement enlever leur plainte. Mais pour l'instant, elle est toujours présente puisque nous n'avons pas la décision du Parlement ni la mise en œuvre des modalités pour être aidés dans ce cadre.

Seuls rentrent en ce moment, pour les 100 millions d'euros, les emprunts indexés sur le franc suisse. Ce sera totalement pour nous, pour les collectivités qui sont dans le même cas, à savoir qui ont signé avec cette notion de parité entre l'euro et le franc suisse.

Nous sommes pleinement en train de le suivre et nous alerterons la commission des Finances et l'ensemble du Conseil lorsque les premiers éléments vont être définitivement clarifiés et nous permettront de déposer notre dossier. Nous sommes dessus.

La plainte est en cours. Dexia n'a pas déposé son mémoire de contre, naturellement puisqu'elle attend aussi les dispositions qui seront prises par la loi. Et Finance Active, qui nous conseille, est à nos côtés pour faire en sorte que les documents et les éléments de mise en route de ce nouveau dispositif puissent être faits. Et nous négocierons le nouvel emprunt comme il se doit pour en sortir.

Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus, Monsieur Montagnon, mais nous le suivons régulièrement et de façon très précise. Monsieur Geoffrey Lévy et Monsieur Pierre Salis, avec le Directeur Général des Services, et l'adjoint chargé des finances le font. Nous recevrons d'ailleurs la semaine prochaine de nouveau Finance Active.

M. CLERC RENAUD : Merci, Monsieur le Maire. Ma question concerne la construction qui se trouve à l'angle de l'avenue Sainte-Marie et de l'avenue de Gaulle, là où se trouvait précédemment le restaurant *La Villa de Chine*. Nous nous demandons pourquoi les marges de recul n'ont pas été prévues pour ce projet. Peut-être que la conservation des trois garages à l'esthétique assez remarquable n'est pas le fruit du hasard. Nous nous demandons quel sera le devenir de la maison qui se situe derrière et qui va se retrouver enchâssée dans le nouvel immeuble.

Enfin, une question plus générale, nous nous demandons si ce projet est bien conforme à l'esprit du PLU qui prévoit d'installer des marges de recul chaque fois que c'est possible.

M. le Maire : Monsieur Clerc Renaud, le permis de construire de ce petit immeuble est entièrement conforme aux dispositifs contenus dans le Plan Local d'Urbanisme. Les garages vont être réhabilités. C'est ainsi que l'architecte (je ne sais pas comment il s'appelle d'ailleurs, Monsieur Courtois) a conçu ce projet. Et la petite maison derrière est conservée et vendue.

Je trouve, comme vous, qu'avec l'immeuble devant cela ne doit pas être intéressant. On va voir ce qu'il va se passer. C'est une propriété privée mais totalement conforme au Plan d'Occupation des Sols et au Plan Local de l'Urbanisme. Je vous invite d'ailleurs à aller consulter le permis, cela vous permettra de voir la véracité de mes propos.

Quant au restaurant chinois *La villa de Chine* qui n'existe plus, il sera remplacé par un autre restaurant chinois qui prend l'ancien local du Bistrot du Rocher. Ce ne sont pas les mêmes propriétaires mais c'est un restaurant chinois qui vient s'installer.

Mme ARTHUR : J'ai deux questions. La première, sur la vie à Saint-Mandé rejoint un peu le problème des incivilités, et notamment je l'évoque très souvent en commission, le problème des motos, des mobylettes et des scooters dans la voie piétonnière de la Division Française Libre et du Passage Bir-Hakeim. Sur cette voie, il y a beaucoup d'habitations, elle est très encaissée. Surtout l'été, il y a une noria le soir et la journée, de mobylettes, de motos, de livreurs de pizza. Ils trafiquent en plus les pots d'échappement, histoire de ne pas passer complètement inaperçus. Je repose la question que je posais en commission. Est-ce que l'on ne pourrait pas interdire totalement cette voie aux deux-roues motorisés ? C'est une question pour la tranquillité de cette voie piétonnière.

L'autre question se rapporte au fonctionnement de notre instance, au fonctionnement des commissions municipales. A la suite de la formation d'une nouvelle opposition, vous aviez interrogé le Ministère de l'Intérieur concernant la composition des commissions lorsqu'une scission se produit en cours de mandat. Il vous a répondu. Est-ce que l'on va rester sur ce schéma de commissions un peu fourre-tout, multi-commissions ? Vous allez nous dire aussi qu'à six mois du renouvellement, on ne va pas tout changer. Ce ne serait pas mal que l'on revienne, même pour ce qu'il reste à faire dans cette mandature, à des commissions où l'on puisse avoir de vrais échanges constructifs, comme cela se passait auparavant – on avait des réponses aux questions, on avait des échanges – et pour que ce ne soit pas un peu, excusez-moi, le gros bazar.

M. le Maire : Madame Arthur, je regrette qu'il y ait eu une dissidence, cela a conduit à ce que vous venez de nous dire.

Les commissions ont été rétablies, puisque le Ministère de l'Intérieur nous l'a dit, comme telles. Mais le Maire a le droit de convoquer les commissions ensemble. Donc nous allons continuer jusqu'au prochain renouvellement de cette manière, afin d'assurer une discussion tout à fait tranquille et sereine dans les commissions.

Connaissant mes adjoints, je ne vois pas où il pourrait ne pas y avoir de sujets à discuter. Vous êtes si méchants que cela ? C'est effrayant. Il va falloir, mes chers amis, faire en sorte d'être attentifs et que la discussion soit toujours la plus ouverte. Les fiches de synthèse vous arrivent, vous êtes fort bien informés. Je souhaite naturellement que les discussions soient les plus ouvertes possibles avec l'ensemble des élus. Prenez votre temps puisque nous les faisons le soir à partir de 19 heures ou 20 heures pour que justement elles puissent se faire. Il n'y aura plus que trois ou quatre conseils. Je pense très sincèrement que l'on devrait pouvoir s'en sortir.

Pour la première DFL, nous avons effectivement ce problème des mobylettes et des motos qui n'est pas hélas que sur la Première DFL. Mais je comprends tout à fait, comme elle est un peu plus minérale et plus encaissée, que ce soit aussi insupportable. Là aussi, nous avons pris un certain nombre de dispositions avec la Police Municipale, mais elle ne peut pas être partout. On ne peut pas la fermer totalement parce que c'est un accès pompier pour le collège et l'ensemble des immeubles qui sont sur la Première DFL, et également pour l'Institut Le Val Mandé avec T'Kitoi, etc...

Nous pourrions prendre un arrêté interdisant les mobylettes et motos définitivement. Je pense qu'il y a déjà une interdiction sur les deux roues. On va vérifier, et essayer de prendre une interdiction plus complète. Je dis que l'on va regarder si l'on peut aller plus loin que les dispositions déjà prises. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on interdise les deux roues et mobylettes. Avec notre jeunesse en règle générale, et pas spécialement saint-

mandéenne, cela risque d'être compliqué. Mais on va regarder, Madame Arthur, et je redirai à la Police Municipale d'être encore plus vigilante.

Les livreurs de pizzas, sushis et autres plats à emporter. Ils vont et viennent à toute vitesse, franchissent les feux rouges et n'ont aucune idée, pour eux du reste, de leur propre sécurité. Parfois, c'est hallucinant de les voir conduire. On a essayé de rappeler à Saint-Mandé aux uns et aux autres d'être attentifs à la sécurité de leurs employés. S'ils sont payés à la pièce, on imagine bien qu'ils essaient de faire le maximum. Tout cela n'est pas très sain et on va essayer de faire du rappel aussi. Et on va regarder ce que l'on peut faire pour cette Première DFL, Madame Arthur.

M. MAHEROU : Merci Monsieur le Maire. Moi aussi, je voulais m'élever par rapport à ces commissions et je réclame aussi comme Madame Pallière, je m'en suis inquiété à la dernière commission des Finances. On n'a pas les procès-verbaux, c'est vraiment désagréable.

Autre chose, il va se passer quelque chose de très important au mois de mars 2014. D'ailleurs, ce soir il y a beaucoup du public. Je pense que tout le monde est dans les *starting-blocks*. Parmi nous, il y a des candidats têtes de liste et des candidats. Je voudrais leur poser une petite question à toutes ces têtes de liste et ces candidats. Serait-il possible dans la prochaine mandature, de faire comme la ville de Fontenay ? Elle fait des choses bien et des choses mal, vous allez me dire, mais je pense que celle-là très bien. Elle filme ses conseils municipaux et les passe sur internet. Cela m'arrive de les regarder, et je pense que c'est une bonne chose. Je demande aux têtes de liste et aux candidats de mettre cela dans leur programme. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Maherou. Mais peut-être le mettez-vous dans le vôtre ?

M. MAHEROU : Non, Monsieur le Maire. Vous êtes malin. Mais je vais vous le dire, je ne serai candidat sur aucune liste. Merci.

M. le Maire : Bien, Monsieur Maherou. C'est une proposition que l'on peut très bien envisager sur internet. Je sais qu'à Fontenay-sous-Bois, cela a eu le mérite d'apaiser les débats. Mais chez nous, ils sont très feutrés, très courtois. Ceci dit, il est vrai que cela existe et pourquoi pas ? Je n'y vois strictement aucun inconvénient. Il faut que l'on regarde la faisabilité de cette diffusion.

Mes chers collègues, je vous rappelle que vous avez l'Odyssea le 6 octobre, Octobre Rose avec la vente de vêtements et la vente de tableaux, la venue d'une très belle table ronde le 8, avec Roselyne Bachelot-Narquin qui revient nous supporter dans cette démarche avec un très beau plateau. C'est un très beau message que nous envoyons à toutes ces femmes qui sont atteintes de cette maladie. Et nous pouvons faire un travail de fond là-dessus, c'est une excellente chose.

Vous aurez après la semaine bleue et un certain nombre de spectacles qui vont commencer dans le cadre de notre dernier mois d'activités culturelles.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 21h50